



**SESSION PLENIERE DU 13 DECEMBRE 2022**  
**AVIS SUR LA STRATÉGIE RÉGIONALE**  
**TERRE MER**  
**AGISSONS POUR UNE ALIMENTATION**  
**DURABLE**

Le Conseil Régional a présenté sa stratégie régionale pour une alimentation durable.

La CGT a voté l'avis du CESER basé sur les recommandations qu'il avait émises dans son rapport sur l'agriculture voté en 2021.

Cette stratégie porte de nouvelles orientations pour la production alimentaire en Pays de la Loire pour les six années à venir, et s'articule autour de 3 axes :

- Le renouvellement des générations, l'emploi et le développement des compétences ;
- Une alimentation durable et diversifiée assurant sa fonction nourricière ;
- Des solutions pour préserver nos communs : eau, énergie, carbone, biodiversité, sols.

**[L'AVIS DU CESER \(disponible ici\)](#)**

Le CESER note positivement que la Région s'est appuyée sur certains constats et préconisations qu'il avait précédemment émis.

Il constate néanmoins que la Région a fait le choix de traiter l'alimentation sans prendre en compte la santé, en considérant que ce lien alimentation-santé est traité dans le cadre du Plan régional santé (PRS). Selon le CESER, cela nuit à la visibilité et à la lisibilité :

- Du lien entre l'alimentation et la santé ;
- De l'impact des politiques agricoles et agroalimentaires sur la santé ;
- De l'efficacité du traitement des questions de santé environnementale.

**CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H**

La CGT remercie Marc Marhadour, Julian Lamare et l'ensemble de la commission 3 pour cet avis, dont elle partage globalement la teneur et qui reprend ce qui avait été dit l'an dernier.

Comme le souligne le CESER le **lien alimentation santé** n'apparaît qu'en

filigrane dans le rapport de la Région. S'il est évoqué pour les lycéens, c'est bien l'ensemble des consommateurs et consommatrices pour qui ce lien est essentiel. Rappelons à ce sujet que l'obésité, qui certes n'est pas liée qu'à l'alimentation, touche 4 fois plus les enfants d'ouvriers que les enfants de cadres. Plus généralement, l'accès à une alimentation de qualité est une réelle difficulté pour les moins aisés de nos concitoyens. L'aide alimentaire concernait en 2020 7 millions de personnes en France, selon la banque alimentaire qui souligne que les besoins réels sont supérieurs. Comment accéder aux 5 fruits et légumes par jour, qui plus est bios, lorsqu'on touche un SMIC à mi-temps ? Il y a une réelle problématique du revenu, alors que les salaires ne suivent pas l'augmentation des prix. La CGT porte à ce sujet la revalorisation des retraites et des minimas sociaux, avec par exemple la proposition d'une augmentation significative du SMIC, à 2000 € bruts. La **précarité alimentaire** s'associe le plus souvent avec d'autres : précarité de l'emploi, précarité énergétique, problématique de la mobilité, précarité de logement, précarité sanitaire, etc.

Toujours sur le lien alimentation santé, soulignons qu'il concerne aussi les riverains et les producteurs soumis à l'épandage de produits chimiques. **Les travailleurs agricoles n'ont pas à faire les frais de pratiques productivistes** qui polluent les sols et empoisonnent ceux qui les utilisent. Trop souvent, les salariés se retrouvent face à un mur pour faire reconnaître leur préjudice, même si le lien entre la maladie qu'ils contractent et les produits qu'ils ont manipulés est constaté.

L'amélioration des conditions de travail, la juste rémunération des producteurs, à contrario de la logique du profit des grands circuits de distribution, sont des conditions nécessaires pour l'amélioration de la santé et des conditions de travail dans l'agriculture, gage d'attractivité de ces métiers. La lutte contre la **précarité du salariat**, généralisée dans ce secteur, est également indispensable, les saisonniers agricoles, qui souvent travaillent la plus grande partie de l'année, doivent voir leur emploi sécurisé.

Pour la santé des travailleurs et des consommateurs, comme pour l'environnement, le développement de l'agriculture biologique est indispensable, alors que le marché du bio marque le pas, en particulier du fait de la baisse généralisée du pouvoir d'achat. La Région se doit d'être exemplaire dans ses restaurants collectifs. La **loi Egalim** impose depuis janvier dernier une part de 50% de produits durables et de qualité dans la restauration collective, dont 20% de produits biologiques. La CGT s'étonne donc de voir que la Région a uniquement ciblé sans sa stratégie le seuil de 20 % de produits bio, mais en l'élargissant aux produits labellisés, en-deçà de la loi donc.

Le CESER rappelle dans son avis la nécessité d'une **gestion adaptative de l'eau**. La CGT sera vigilante à ce que les décisions qui pourraient être prises concernant le stockage de l'eau se fassent de manière transparente,

démocratique, concertée, et dans le respect de l'environnement. Elle rappelle à ce sujet, suite à la **répression inacceptable des manifestations de cet automne**, son soutien aux inculpés de Sainte Soline et son appui indéfectible au droit de manifester.

La lutte contre le gaspillage alimentaire à tous les niveaux de la production est un enjeu essentiel, comme nous l'avons vu hier, avec **40 % de la nourriture produite détruite**. Au-delà de la déclaration d'intentions, elle doit être organisée en lien avec les associations de défense de l'environnement pour éviter que près de la moitié des productions ne soit jetée.

La CGT partage enfin la préoccupation du CESER sur les **transferts des agents de l'Etat** chargés de la gestion du FEADER. Le CESER rappelle à juste titre que ces transferts de compétences et d'agents doivent s'opérer dans un climat de confiance et dans le respect des agents concernés.

Nous voterons l'avis.

### **QUELQUES REMARQUES EMISES EN SÉANCE**

#### **FNSEA et chambre d'agriculture :**

Demande que les collectivités appliquent la loi Egalim sur la proportion de bio. Rappelle la problématique de l'irrigation.

Regrette que les organisations agricoles n'aient pas été associées à la préparation du rapport.

#### **Lydie Bernard, adjoint au Conseil Régionale chargée de l'agriculture :**

Sur la santé : il y a une différence entre l'ancienne mandature et celle-ci, car on a désormais une élue spécifique pour la santé.

Sur les lycées : sur la loi Egalim je suis d'accord avec les remarques émises. C'est le moment d'aller chercher le 20 % bio, le prix des produits bio est parfois égal au conventionnel dans certaines filières. Ce n'est pas le prix qui fait qu'on n'achète pas.

Concernant le bio, la volonté de la Région est prioritairement de garder les 12 % de surface bio présentes sur le territoire. Les producteurs bios sont en difficulté. L'an prochain, la Région mettra une aide jusqu'à 10 000 € par producteur pour le maintien des exploitations biologiques.

Nous devons stocker l'eau.

**VOTES : l'avis a été adopté à par 58 voix pour, 1 abstention et 1 contre.**

*Diane Oble a participé pour la CGT à la rédaction de cet avis  
Courriel : [cgtpaysdeloire@wanadoo.fr](mailto:cgtpaysdeloire@wanadoo.fr) / tel 02.41.20.03.21*